



Règlement de la récompense

Par flec82

bonjour,

Mon mari et moi sommes mariés sans contrat. Avant le mariage ma mère m'a donné des bâtiments. La donation comporte une clause interdisant la vente ou la location de ces bâtiments.

Après le mariage mon mari a financé avec ses économies des travaux dans ces bâtiments pour en faire notre habitation (plus de 200000?).

En cas de divorce je crois que je devrais une récompense pour ces travaux. Or je n'ai pas de revenus, pas d'économie et pas le droit de vendre ou tirer un revenu des bâtiments qui m'ont été donnés. Comment cela se passerait-il ?

D'avance merci pour votre réponse